

Date de dépôt : 29 octobre 2009

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Bertinat : Evolution du trafic de cocaïne au cours de ces quatre dernières années?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 9 octobre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Ce parlement a récemment refusé la motion 1874 du groupe UDC « Pour plus de sécurité : des contrôles douaniers fixes ».

Depuis plusieurs années, nous assistons à une recrudescence du trafic de stupéfiants, notamment dans le trafic ferroviaire, de sorte que le département de l'économie et de la santé a dû proposer un crédit d'investissement pour doubler la superficie du local d'injection de drogue situé à proximité de la gare.

Ces dernières semaines, les députés, membres ou non de la commission judiciaire et de sécurité, apprennent par voie de presse que des saisies importantes sont effectuées à la frontière genevoise ou dans les trains internationaux qui desservent précisément la gare Cornavin. Un article de presse récent nous apprend que la douane française a opéré de nombreuses saisies dans le trafic ferroviaire dans le périmètre de l'agglomération franco-valdo-genevoise, dont le CEVA sera peut-être un jour la principale artère.

Les contrôles opérés à la frontière extérieure Schengen n'ont apparemment pas permis de compenser la suppression presque totale des contrôles à la frontière intérieure, y compris à Cornavin où circulent 73 trains par jour entre la Suisse et la France (17 trains régionaux et 56 trains grandes lignes). La coopération internationale, voulue par ces mêmes accords, n'a apparemment pas permis de compenser ce déficit de sécurité.

Le manque d'information de la part du Département des Institutions dans ce domaine et les sanctions pénales qui semblent encourager ou pour le moins permettre à leurs auteurs de poursuivre leurs délits sur notre territoire

ou dans un autre canton incitent la classe politique à réagir en ordre dispersé : tel parti politique demande à couvrir le territoire de prisons, tel autre à donner un grand coup de balai, tel a utre encore à refuser la construction d'une nouvelle voie d'accès pour la racaille.

Ma question est la suivante :

Qui (polices cantonales, polices françaises, douanes française, corps des gardes-frontière, douane suisse) a saisi, quelles quantités de stupéfiants (par genre) dans quel moyen de transport (route, rail, aérien) dans notre bassin de vie qu'est devenue l'agglomération franco-valdo-genevoise?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le tableau ci-dessous renseigne sur les quantités de stupéfiants saisies dans le canton de Genève depuis 2005 par la police cantonale, le corps des gardes-frontière et la police ferroviaire. La statistique pour 2009 couvre la période allant jusqu'à la mi-octobre.

	Saisies de stupéfiants opérées dans le canton de Genève (tous services confondus)				
	(poids en kilos)				
	2005	2006	2007	2008	2009
Héroïne	23	51	44	38	20
Cocaïne	34	51	133	30	16
Cannabis	436	870	612	480	674

Le Conseil d'Etat ne dispose pas des chiffres relatifs aux saisies de stupéfiants effectuées par les autorités françaises.

La fréquence avec laquelle les trafiquants recourent aux divers moyens de transports à leur disposition ne fait pas l'objet de statistiques.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER